

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt trois

Le vingt neuf mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 22 mars 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D023_2023

**Subvention – amendes
de police 2023**

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, WIART Florine, MICHOU Max, CHEVALLAY Patrice, VIOLLAZ Emilie, COLIN Benoît, BURNET Stéphanie, GALLAY Claude, REBUT Sandra, PODEVIN Christian, PINGET Denis,

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (3) : LAURANT Thierry, GILLANT Olivier (donne pouvoir à M. Claude GALLAY), GRIVEL Céline (donne pouvoir à Mme Sophie ZIMMERMANN)

Votants (17)

M. le Maire expose que le Département va procéder à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police, attribuée par la préfecture. La subvention de 30% porte sur la sécurisation du réseau routier Départemental pour les investissements liés à l'aménagement de sécurisation des infrastructures et de leur équipements, aménagement de carrefour et de passerelles, mais également sur les équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (tel que les radars préventifs).

Le dossier de subvention devant parvenir au Conseil Départemental de la Haute-Savoie avant le 28 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE.

APPROUVE, pour 2023, le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

Autorise le Maire à signer tout document afférent

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire
Benoît COLIN

